

24H Lundi 7 Décembre 2015

La Ville de Vevey s'oppose à l'hélitourisme

Air-Glacières La Municipalité dénonce l'utilisation voulue par Air-Glacières du terrain communal de La Veyre pour du transport de loisirs en hélicoptère, à destination de Leysin et des Diablerets.



Air-Glacières souhaite acheminer ses passagers de Vevey jusqu'au départ des remontées mécaniques de Leysin et des Diablerets. (Photo: Chantal Dervey)

Christophe Boillat

Air-Glacières, dont le siège est à Sion, a décidé de dynamiser l'offre touristique proposée par son héliport de Leysin. Il y a deux semaines, avec Bastian Baker pour parrain, la compagnie d'aviation valaisanne annonçait à toute la presse qu'elle proposait un éventail de forfaits dans les stations de Leysin et des Diablerets. Notamment pour hélicoptère des skieurs depuis Vevey.

La base de départ choisie pour rallier les deux stations de ski des Alpes vaudoises est un terrain situé à la Veyre, sur la commune de Saint-Légier. Il appartient néanmoins à la Ville de Vevey. Plus précisément, il se trouve sur une parcelle utilisée par le Club veveysan de tennis (CVT), qui y possède un droit de superficie. L'endroit a été privilégié parce que, aux yeux des responsables de l'héliport leysenoud, un potentiel clientèle est bien présent sur la Riviera.

Le hic, c'est que les autorités de Vevey disent ne pas avoir été prévenues de la démarche de l'héliport leysenoud. Hier, par voie de communiqué, la Municipalité a officiellement et «fermement dénoncé l'utilisation faite par la compagnie Air-Glacières du terrain communal de

la Veyre pour du transport de loisir en hélicoptère, à destination de Leysin et des Diablerets».

Surtout, les autorités veveysannes se disent fâchées par la manière de faire: «Aucune demande ne nous a été adressée en ce sens. Il n'y a même eu aucun contact préalable», assure le syndic, Laurent Ballif.

Dossier crédible

Instigateur de l'opération, Vincent Girardet s'inscrit en faux: «Nous avons pris contact avec des services de la commune qui nous ont redirigés vers l'association Sécurité Riviera car nous avons en plus besoin de places pour stationner les véhicules de nos clients. Ce n'était pas possible de le faire sur Saint-Légier. On nous a indiqué le CVT, ayant droit du terrain.» L'autorisation a bien été accordée par le club après que l'offre promotionnelle eut été présentée. «Ils avaient un bon dossier. Ils ont demandé la possibilité d'utiliser deux places pour les voitures et celle d'atterrir sur notre terrain ou un autre à côté, qui est inoccupé», résume le président du club, Claude-Aimé Chevalley.

Ce dernier ajoute que «des hélicoptères se posent assez fréquemment à cet endroit et que ce n'est pas gênant». Pour des opérations ponctuelles et lorsque les circonstances l'exigent, les autorités veveysannes donnent en effet leur aval pour permettre à des hélicoptères, d'Air-Glaciers ou autres, d'utiliser ses terrains. Au cas par cas. Soit pour des opérations de secours, de transport de matériaux, de sulfatage de vignes. «Et nous continuerons de le faire. Mais pas pour des vols de plaisance. Encore moins pour de l'hélicoptérisme, assène l'édile. Cette pratique va à l'encontre de la politique menée de longue date en matière de développement durable et de respect de l'environnement par Vevey, Cité de l'énergie et partisane de la Société à 2000 watts.»

«Cette pratique va à l'encontre de la politique menée de longue date en matière de développement durable et de respect de l'environnement par Vevey»

Claude-Aimé Chevalley dit qu'il est tombé des nues quand la Ville de Vevey l'a appelé pour lui demander des explications. «Nous étions sûrs que tout était en ordre, que les autorisations avaient été données. Nous n'avons aucun doute à ce sujet», conclut le président du Club de tennis.

Pas «Apocalypse Now»

Du coup, le CVT, qui compte 1100 membres, a changé sa raquette d'épaule et a décidé de se conformer à la position des autorités de Vevey. Idem pour la Municipalité de Saint-Légier, cette partie des terrains de la Veyre se trouvant sur son territoire communal.

«Je pense que la Municipalité de Vevey et le Club de tennis ont pris peur, dit encore Vincent Girardet. Pourtant l'idée était de faire seulement deux rotations par week-end. Ce n'était pas Apocalypse Now non plus. Qu'à cela ne tienne, nous voulons proposer cette offre depuis la Riviera et nous sommes en contact avec d'autres privés pour le faire.»

(24 heures)